

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° II-1542

présenté par

Mme Feld, rapporteure spéciale au nom de la commission des finances, M. Sansu, Mme Mercier,
M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, M. Oberti, Mme Pantel et
Mme Pirès Beaune

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 71, insérer l'article suivant:****Mission « Gestion des finances publiques »**

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport visant à chiffrer le montant de la fraude fiscale pour l'année 2025.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialiste vise à demander au Gouvernement de remettre un rapport afin de chiffrer le montant de la fraude fiscale pour l'année 2025. À l'heure où la France fait face à de grandes difficultés budgétaires et à des recherches d'économie, connaître le montant de la fraude fiscale paraît nécessaire pour savoir le montant de recettes échappant à l'outil fiscal.